

CDIP/27/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 27 septembre 2021

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Vingt-septième session
Genève, 22 – 26 novembre 2021**

Rapport d’achèvement du projet “Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition”

*établi par le Secrétariat*

1. L’annexe du présent document contient le rapport d’achèvement du projet intitulé “Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition”. Le rapport couvre toute la période de mise en œuvre du projet, c’est-à-dire de janvier 2018 à octobre 2020.
2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations contenues dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

|  |
| --- |
| RÉSUMÉ DU PROJET |
| Cote du projet | DA\_1\_10\_12\_23\_25\_31\_40\_01 |
| Titre | Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition |
| Recommandations du Plan d’action pour le développement | *Recommandation n° 1 :* L’assistance technique de l’OMPI doit, entre autres choses, être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d’établissement et d’exécution et procédures d’évaluation des programmes d’assistance technique doivent être ciblés par pays.*Recommandation n° 10 :* Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l’efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l’intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.*Recommandation n° 12 :* Intégrer davantage la dimension du développement dans les activités et délibérations de l’OMPI portant sur les questions de fond et l’assistance technique, conformément au mandat de l’Organisation.*Recommandation n° 23 :* Examiner les moyens de mieux promouvoir des pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence, en vue notamment de favoriser la créativité, l’innovation et le transfert et la diffusion de la technologie en faveur des pays intéressés, en particulier les pays en développement et les PMA.*Recommandation n° 25 :* Étudier les politiques et initiatives relatives à la propriété intellectuelle nécessaires pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie au profit des pays en développement, et prendre les mesures appropriées pour permettre à ces pays de comprendre pleinement les différentes dispositions concernant les flexibilités prévues dans les accords internationaux et d’en tirer profit, le cas échéant.*Recommandation n° 31 :* Mettre en œuvre des initiatives arrêtées par les États membres qui contribuent au transfert de technologie en faveur des pays en développement, s’agissant par exemple de demander à l’OMPI de faciliter l’accès à l’information en matière de brevets accessible au public.*Recommandation n° 40 :* Demander à l’OMPI d’intensifier sa coopération avec les institutions des Nations Unies, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), l’Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) et d’autres organisations internationales compétentes, conformément aux orientations données par les États membres, afin de renforcer la coordination pour une efficacité maximum dans l’application de programmes de développement. |
| Budget du projet | Le budget total est de 584 000 francs suisses et se décompose comme suit :Dépenses autres que les dépenses de personnel : 314 000 francs suissesDépenses de personnel : 270 000 francs suisses |
| Durée du projet | 31 mois |
| Principaux secteurs de l’OMPI concernés et liens avec les programmes de l’OMPI | Liens avec les programmes 14, 9 et 30. |
| Brève description du projet | Un grand nombre de pays du monde entier ont adopté une législation visant à assurer de plus grandes retombées socioéconomiques de l’investissement public dans la recherche ou le développement. Cette approche descendante requiert une réponse à partir de la base en matière de sensibilisation, de formation et de renforcement des compétences dans le domaine de la gestion de la propriété intellectuelle et du transfert de technologie en ce qui concerne les donateurs, concepteurs, gestionnaires et utilisateurs de la propriété intellectuelle.Un grand nombre de facteurs freinent l’innovation (sous toutes ses formes, qu’elle soit cumulative, sociale, ouverte ou radicale, entre autres), notamment l’insuffisance de compétences requises en matière de gestion de la propriété intellectuelle et de transfert de technologie s’agissant des donateurs, des concepteurs, des gestionnaires et des utilisateurs dans le cadre de la chaîne de valorisation de l’innovation.Le projet visait à accroître les capacités d’innovation des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays en transition en offrant des possibilités de formation, de renforcement des capacités et de coopération ainsi que du matériel d’enseignement tel que des guides et des documents de pratiques recommandées (de nature tant éducative que pratique) destinés à toute une série d’acteurs de la chaîne de valorisation de l’innovation, de manière plus ciblée.Le projet a été mis en œuvre dans quatre (4) pays : le Chili, l’Indonésie, le Rwanda et l’Afrique du Sud, où il visait à renforcer les capacités des principales parties prenantes (donateurs, concepteurs, gestionnaires et, à terme, utilisateurs) et à accroître la coopération entre les États membres afin de faciliter le transfert de connaissances.Le projet s’inscrivait parfaitement dans le cadre du Plan d’action pour le développement dans la mesure où il visait à démontrer de quelle manière les pays en développement, les pays émergents et les pays les moins avancés peuvent tirer parti du renforcement des capacités en matière de gestion de la propriété intellectuelle et de transfert de technologie, l’objectif final global étant d’accroître l’innovation. Mettant l’accent sur les données d’expérience dans les pays pilotes sélectionnés, le projet a mis en évidence dans quelle mesure l’utilisation stratégique des instruments de propriété intellectuelle peut ouvrir des perspectives en matière de développement socioéconomique. |
| Chefs de projet | M. Alejandro Roca Campaña, directeur principal du Département de la propriété intellectuelle au service des innovateurs, et M. Andrew Czajkowski, directeur de la Division de l’appui à la technologie et à l’innovation. |
| Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget | Résultat escompté III.2 : Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d’utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition. |
| État d’avancement du projet | La mise en œuvre du projet a commencé en janvier 2018 avec le choix des quatre (4) pays pilotes, à savoir le Chili, l’Indonésie, le Rwanda et l’Afrique du Sud.L’objectif général du projet était de promouvoir l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle et des droits qui lui sont associés en tant qu’instrument de développement socioéconomique dans les pays en développement, les pays émergents et les pays les moins avancés et, plus particulièrement, l’utilisation des actifs de propriété intellectuelle obtenus dans le cadre de la recherche ou du développement financés par des fonds publics.Ses objectifs spécifiques étaient les suivants :1. créer un cadre pour cibler plus efficacement les activités de renforcement des capacités dans le domaine du transfert de technologie; et
2. renforcer les capacités en matière de gestion de la propriété intellectuelle et de transfert de technologie des principaux acteurs parmi les donateurs, concepteurs, gestionnaires et utilisateurs dans le domaine de la propriété intellectuelle.
3. Production du manuel et de la série d’outils :

Un manuel et une série d’outils d’évaluation des besoins de formation en matière de transfert de technologie ont été élaborés par un expert en évaluation des besoins de formation au cours du deuxième trimestre 2018. Un inventaire détaillé des chaînes de valorisation de l’innovation, notamment de leurs acteurs (les donateurs, concepteurs, gestionnaires et utilisateurs de la propriété intellectuelle ainsi que les institutions d’appui associées telles que les CATI) et des relations entre eux a également été réalisé par des experts nationaux dans les pays pilotes, au deuxième trimestre 2018.Par ailleurs, à partir du manuel et de la série d’outils, dans chaque pays pilote, les experts nationaux ont réalisé une évaluation des besoins de formation et établi un rapport sur les conclusions de celle-ci au quatrième trimestre 2018. Le rapport contient une synthèse des données relatives à chacun des organismes ciblés (correspondant aux différents acteurs de la chaîne de valorisation de l’innovation du pays pilote) et des tendances qui se dégagent dans l’ensemble des organismes ciblés au sein de chaque pays pilote. Des informations ont également été recueillies auprès des experts nationaux sur le bilan qu’ils tiraient de l’utilisation du manuel et de la série d’outils, et ont servi de base à une révision du manuel et de la série d’outils, qui s’est achevée au quatrième trimestre de 2018.Au premier trimestre de 2019, les experts nationaux ont mis au point des programmes de formation pour chaque pays pilote, à la lumière des rapports sur l’évaluation des besoins de formation. Les programmes contiennent une description du type et de l’objet des activités de formation, et ciblent certains acteurs de la chaîne de valorisation de l’innovation et diffèrent d’un pays pilote à un autre. Des consultations ont été menées auprès des coordonnateurs nationaux (offices de propriété intellectuelle ou ministères chargés des questions de propriété intellectuelle) au deuxième trimestre 2019, afin d’obtenir des retours d’informations et d’établir la version finale des programmes de formation.Des séminaires de formation conçus à partir des plans de formation ont été organisés à Jakarta en décembre 2019 et en ligne en octobre 2020 pour l’Indonésie, à Kigali en janvier 2020 et en ligne en août 2020 pour le Rwanda, et à Pretoria en octobre 2019 et février 2020 pour l’Afrique du Sud. Les participants aux séminaires de formation étaient divers acteurs de la chaîne de valorisation de l’innovation, tels que les donateurs, concepteurs, gestionnaires et utilisateurs de la propriété intellectuelle.Des données ont été recueillies auprès des participants aux séminaires de formation et de leurs institutions pour déterminer l’efficacité relative des activités ciblées de renforcement des capacités dans le domaine du transfert de technologie en termes de réaction, d’apprentissage, de comportement et de résultats.Le Chili a réalisé une seconde évaluation des besoins de formation et une révision du programme de formation en raison de changements importants dans la chaîne de valorisation de l’innovation dans ce pays, signalés par le coordonnateur national du projet. Cette seconde évaluation des besoins de formation dressait un inventaire au niveau national et examinait les répercussions des changements sur les besoins de formation des différents acteurs de la chaîne de valorisation de l’innovation. Le programme de formation révisé a été utilisé pour lancer un nouveau processus national de certification du transfert de technologie au Chili, à la demande du coordonnateur national du projet. Une réunion de consultation a été organisée en juin 2020 pour amorcer l’élaboration de ce processus, au cours de laquelle le programme de formation révisé a été présenté aux parties prenantes et les expériences et bonnes pratiques ont été exposées par un expert international en la matière.Une révision finale du manuel et de la série d’outils d’évaluation des besoins de formation dans les domaines liés au transfert de technologie a été effectuée sur la base des données recueillies auprès des participants aux séminaires de formation et de l’expérience tirée de la seconde évaluation des besoins de formation et de la révision du programme de formation pour le Chili, achevée en décembre 2020. |
| Résultats/effets du projet et principaux enseignements | Résultats/effets :Une nouvelle méthodologie et de nouveaux outils d’évaluation des besoins de formation dans les domaines liés au transfert de technologie, intégrant non seulement les perspectives individuelles et institutionnelles, mais également les perspectives nationales dans l’évaluation des besoins de formation, ont été mis en place. Des activités plus ciblées ont ainsi pu être menées pour renforcer les capacités dans ces domaines. Cette méthodologie et ces outils ont été conçus pour être utilisés dans un large éventail de pays, en tenant compte notamment de la situation et des besoins particuliers des pays en développement et des pays les moins avancés.Dans les quatre pays participants, les donateurs, concepteurs, gestionnaires et utilisateurs de la propriété intellectuelle ont acquis des capacités en matière de gestion de la propriété intellectuelle et de transfert de technologies. Les participants aux séminaires de formation organisés dans le cadre du projet et les institutions dont ils sont issus ont indiqué que la nouvelle méthodologie en matière d’évaluation des besoins de formation était très efficace et que les séminaires de formation avaient des effets très positifs sur le travail quotidien des participants et sur leur contribution à leurs institutions en tant qu’acteurs de la chaîne de valorisation de l’innovation.En outre, les réseaux réunissant donateurs, concepteurs, gestionnaires et utilisateurs de la propriété intellectuelle ont été renforcés à l’aide d’activités communes, augmentant ainsi l’incidence des capacités créées chez ces acteurs de la chaîne de valorisation de l’innovation.De nouvelles méthodes et pratiques de formation en ligne, y compris des formules plus longues venant compléter la formule courte du webinaire, ont été mises au point pour faire face aux contraintes pesant sur les activités de formation en présentiel, ce qui a permis à l’OMPI de disposer de davantage de souplesse dans l’organisation des formations et d’améliorer l’efficacité de ses activités de formation en ligne.Il a été constaté que la participation active des coordonnateurs de projet nationaux à chaque étape du processus d’évaluation des besoins de formation, y compris de l’inventaire des chaînes de valorisation de l’innovation, de l’évaluation des besoins de formation, et de l’élaboration des programmes de formation, constituait un facteur essentiel à l’aboutissement du processus, en particulier à l’obtention de données complètes et précises et à l’appropriation des résultats par les parties prenantes.Les multiples étapes visant à expérimenter et à perfectionner la méthodologie et les outils d’évaluation des besoins en matière de formation, y compris le recueil de commentaires auprès des experts nationaux, des coordonnateurs de projet nationaux, des participants aux séminaires de formation et de leurs institutions, se sont avérées efficaces pour veiller à ce que la méthodologie et les ressources soient adaptées à un éventail de pays et de situations plus large. Certaines améliorations ont été apportées à la méthodologie et aux ressources : i) l’intégration d’une réponse officielle du gouvernement concernant l’évaluation des besoins en matière de formation et le programme de formation permet d’assurer leur précision et de faire en sorte que le gouvernement se les approprie; ii) la création d’un processus plus souple pour l’évaluation des besoins de formation, comportant des éléments obligatoires et des éléments facultatifs, permet d’adapter la méthodologie et les outils en fonction des ressources disponibles; et iii) la prise en compte des révisions dans la méthodologie et les outils permet de réduire au minimum les ressources nécessaires pour faire face aux changements dans la chaîne de valorisation de l’innovation (comme cela a été le cas, par exemple, au Chili). |
| Risques et mesures de prévention | Comme indiqué dans le descriptif de projet :Risque : le taux de renouvellement des ressources humaines chez les bénéficiaires des activités de formation.Mesures de prévention : l’accent mis sur la formation des formateurs et l’appui aux institutions telles que les CATI afin de favoriser un soutien local et de réduire au minimum les conséquences de ce renouvellement.Risque : impossibilité d’organiser des activités de formation en présentiel.Mesures de prévention : organisation d’activités de formation en ligne. |
| Taux d’exécution du projet  | Taux d’utilisation du budget à la fin du mois de décembre 2020 : 98% |
| Rapports/documents précédents | Il s’agit du troisième rapport présenté au CDIP. Les deux autres rapports sur l’état d’avancement des projets figurent dans l’annexe I du document CDIP/22/2 et dans l’annexe I du document CDIP/24/2. |
| Suivi | La nouvelle méthodologie et les nouveaux outils d’évaluation des besoins de formation dans les domaines liés au transfert de technologie seront intégrés au cycle de planification des projets pour les activités du programme relatif aux CATI, ce qui permettra de mieux cibler les activités de formation prévues pour mettre en place et renforcer les réseaux de CATI. L’évaluation des besoins de formation pourrait être faite par l’OMPI ou par les pays participant aux activités du programme relatif aux CATI eux-mêmes à l’aide de la méthodologie et des outils.Les futures activités de formation dans les domaines liés au transfert de technologie dans les pays pilotes devront être orientées en fonction des résultats de l’évaluation des besoins de formation et des programmes de formation. |

|  |
| --- |
| AUTO-ÉVALUATION DU PROJET |

Code d’évaluation

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| \*\*\*\* | \*\*\* | \*\* | AP | s.o. |
| Objectifs pleinement atteints | Progrès considérables | Quelques progrès | Aucun progrès | Non évalué/abandonné |

| Résultats du projet[[1]](#footnote-2) (résultat escompté) | Indicateurs d’exécution (indicateurs de résultats) | Données relatives à l’exécution | Code d’éva-luation |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. Fourniture d’une méthodologie et d’une série d’outils d’évaluation des besoins de formation | Livraison de la première version finalisée de la méthodologie et de la série d’outils pour la mi-2018. | Le manuel et la série d’outils ont été livrés en juin 2018.La version finale du manuel et de la série d’outils a été livrée en décembre 2018. | \*\*\*\* |
| 2. Inventaire des chaînes de valorisation technologiques dans les quatre pays pilotes | Livraison de l’inventaire pour la mi-2018. | Le rapport sur l’inventaire du Rwanda a été livré en juin 2018.Le rapport sur l’inventaire du Chili a été livré en juillet 2018.Le rapport sur l’inventaire de l’Indonésie a été livré en juin 2018.Le rapport sur l’inventaire de l’Afrique du Sud a été livré en juin 2018. | \*\*\*\* |
| 3. Mise au point d’un programme de formation en fonction de l’évaluation des besoins de formation | Livraison du programme de formation pour la fin 2018. | Les rapports d’évaluation des besoins de formation ont été livrés en décembre 2018. Les programmes de formation ont été livrés à la mi-2019. | \*\*\*\* |
| 4. Mise en place des activités de formation conformément au programme de formation | Achèvement de la formation en présentiel et en ligne pour la fin 2020. | Les activités de formation fondées sur les programmes de formation ont été achevées en octobre 2020. | \*\*\*\* |
| 5. Évaluation et perfectionnement de la méthodologie et de la série d’outils | Livraison d’une méthodologie et d’une série d’outils perfectionnés pour la fin du premier trimestre 2021. | La version finale a été présentée en décembre 2020. | \*\*\*\* |
| 6. Publication du manuel et de la série d’outils  | Publication pour la fin mars 2021. | Le manuel et la série d’outils sont en cours de correction et de mise en forme en vue de leur publication. | \*\*\* |

[Fin de l’annexe et du document]

1. Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2. [↑](#footnote-ref-2)